

PLAN THÉÂTRE

Dispositifs de soutien au spectacle vivant mis en œuvre par l'État.



L'ETAT SOUTIENT LA CRÉATION ARTISTIQUE ET LE SPECTACLE VIVANT EN NORMANDIE.

- Présentation du Plan de Relance & des moyens nouveaux
- Présentation détaillée du Plan théâtre.

La Culture, au cœur de notre construction intime et de notre cohésion sociale, marqueur du rayonnement international de la France, a été très durement touchée par la crise sanitaire. Pour y répondre, le gouvernement a lancé, le 3 septembre, un plan de relance historique de 100 milliards d'euros.

UN EFFORT DE 2 MILLIARDS D'EUROS POUR LA CULTURE

L'enjeu du plan de relance dans la Culture est à la fois de reconstruire les secteurs culturels et de refonder les politiques culturelles, afin de pouvoir soutenir les reprises d'activité et se projeter dans l'avenir. Avec 2 milliards d'euros, ce plan doit permettre de soutenir le patrimoine dans les territoires, de favoriser la reprise du spectacle vivant et la reconquête de notre modèle de création, ainsi que de consolider nos grandes filières économiques culturelles.

PLAN DE RELANCE

*AIDES AU SPECTACLE VIVANT ET AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE CRÉATION *

Les moyens qui ont été mobilisés dans le cadre du Plan de Relance de l'État 2021-2022 sont exceptionnels. Les fonds prévus pour le spectacle vivant s'élève, au niveau national, à 80 millions d'euros sur 2 ans, soit 53 millions d'euros en 2021 et 27 millions d'euros en 2022. Ils seront consacrés plus particulièrement au soutien des institutions, des labels et des équipes en région les plus fragilisées par la crise.

Il s'agit de moyens exceptionnels qui n'ont pas vocation à être pérennisés au-delà de l'exercice 2022. Ces 80 millions d'euros se répartiront de la manière suivante :

- la relance de la programmation du spectacle vivant non musical (fonctionnement),
- la rénovation des équipements en région (investissement).

RELANCER LA PROGRAMMATION (20 millions d'euros en 2021 – 10 millions d'euros en 2022)

Cette enveloppe est destinée aux labels, lieux et équipes en région du spectacle non musical :

- Soutien à la production et à la diffusion de spectacles des labels et autres lieux (en priorité vers les structures subventionnées les plus dépendantes financièrement de leurs ressources propres, devant faire face à des réductions de jauge en 2021)
 - OBJECTIFS : restaurer la capacité financière, produire et financer des coproductions.
 - CONDITIONS : maintien des prix de cession normaux, reprise effective de l'activité et de l'emploi artistique, encourager la coopération et la mutualisation de moyens entre institutions, rationalisation des tournées.
- Accompagnement financier plus soutenu des équipes indépendantes les plus fragilisées par la crise.
 - OBJECTIFS : compenser les pertes de ressources propres, relancer l'activité de création par un renforcement exceptionnel des aides aux projets.
- Aide aux projets des tiers lieux et ateliers de fabrique non éligibles à d'autres dispositifs

SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS DES INSTITUTIONS EN RÉGION (10 millions d'euros en 2021 – 10 millions d'euros en 2022)

Cette enveloppe vise à financer les projets suivants :

- travaux de mises aux normes et performance énergétique ;
- rénovation thermique pour limiter les consommations énergétiques (toutes énergies confondues);
- bâtiments dont les qualités et les matériaux assurent une forte pérennité ;
- projets en relation directe avec l'environnement, la gestion de l'eau, la biodiversité;
- investissements dans la transition numérique des salles de spectacle et des lieux d'exposition d'arts visuels
- équipements techniques et scéniques permettant une modernisation des équipements dans un objectif de développement durable
 - OBJECTIFS : Remise aux normes et transition écologique des bâtiments

Ce plan de relance se combine avec les objectifs que se donne l'État, chaque année, pour soutenir la création et le spectacle vivant, sur tout le territoire. À cet effet et dans le cadre du projet de loi 2021, des fonds supplémentaires ont été attribués au ministère de la Culture pour prolonger son action.

*MOYENS NOUVEAUX (PROJET DE LOI DE FINANCES 2021) *

DES MOYENS COMPLÉMENTAIRES POUR RENFORCER LA PRÉSENCE DES ARTISTES DANS LES TERRITOIRES

En parallèle des mesures contenues dans le plan de relance, le ministère de la Culture poursuit son action. Dans le cadre du Projet de loi de finances 2021, il renforce son action en faveur de la présence des artistes dans tous les territoires.

Des moyens nouveaux ont, en effet, été obtenus sur le programme 131 (Création) à hauteur de 15 millions d'euros pour financer des dépenses d'intervention dont 12 millions d'euros pour le spectacle vivant, répartis entre chacune des DRAC et selon les priorités suivantes :

- 1 Consolider le soutien financier aux labels et aux lieux de spectacle vivant et aux arts visuels pour afin de reconstituer les marges artistiques des labels, poursuivre l'accompagnement des labellisations et atteindre les niveaux d'engagement que l'État s'est fixé à l'égard des labels.
- 2 Accompagner la réforme des aides aux équipes indépendantes à travers le déploiement de moyens financiers, dès 2021, pour accompagner la mise en place de la réforme du soutien aux équipes indépendantes et prolonger l'aide aux équipes déjà subventionnées.
- 3 Renforcer la politique de résidences et artistes associés

Les moyens accordés à la politique de résidences artistiques vont être renforcés afin de donner une plus grande lisibilité à l'offre de résidence artistique, favoriser les résidences de longues durées et le développement de partenariats.

Conscient des besoins et des ambitions régionales, la DRAC Normandie soutient activement le spectacle vivant en région c'est pourquoi dès 2020, elle s'est pleinement impliquée sur la mise en œuvre du Plan théâtre en région qui vise à soutenir les théâtres et renforcer la présence artistique sur le territoire; notamment, par le déploiement de l'itinérance ou les programmes de résidences.

LE PLAN THÉÂTRE EN RÉGION EN 2020 et 2021

Renforcement des scènes conventionnées, l'accompagnement des scènes conventionnées en devenir, l'aide à la diffusion Hors Les Murs des Cdn et des scènes nationales, le développement des résidences.

2020

Une enveloppe de 445 000 € a été allouée en Normandie.

Une identification des besoins a été réalisée par la DRAC de Normandie afin de déterminer les mesures du plan permettant de répondre aux attentes des structures concernées.

Les mesures proposées par ce plan sont au nombre de cinq dont quatre mise en œuvre en 2020

1 – Renforcer le soutien aux scènes conventionnées d'intérêt national dans les petites et moyennes villes (moins de 100 000 habitants).

L'objectif est d'appuyer les scènes conventionnées existantes et de faciliter la création de nouvelles scènes conventionnées.

- Soutien financier et un accompagnement des équipes artistiques,
- Qualité de la programmation,
- Élargissement du maillage territorial régional et répartition des équipements culturels au regard de la localisation des habitants,
- Une attention aux propositions qui peuvent avoir un effet de levier sur le financement des collectivités locales.

Action de la DRAC NORMANDIE:

- Renforcer l'aide apportée au Centre National de la Marionnette en préparation, le Sablier de Dives-sur-Mer, pour consolider les moyens en production,
- Soutenir le projet culturel ambitieux du Trianon à Soteville-lès-Rouen pour développer son activité d'aide à la création au niveau régional, national et international,
- Poursuivre le soutien financier apporté au projet de territoire de l'Archipel de Granville et au Rayon Vert de Saint Valéry en Caux,
- Renforcer le soutien financier du Rayon-vert à Saint-Valéry-En-Caux afin de consolider les conditions d'accueil et les moyens de production des compagnies mais également de conforter le développement des projets artistiques sur les territoires.

2 – Soutenir la diffusion hors les murs des CDN et des Scènes Nationales.

Cette mesure tend à intensifier la diffusion itinérante portée par les CDN ou les Scènes Nationales et à renforcer les actions culturelles qui y sont associées. Elles supposent :

- un volet culturel à l'adresse des habitants,
- dans des lieux non identifiés comme étant des théâtres.
- sur des zones où l'offre culturelle reste modeste.

Les crédits seront alloués pour 3 ans dans le cadre d'une convention spécifique.

Action de la DRAC NORMANDIE:

- Renforcer le projet de décentralisation de diffusion de la SN du Trident au sein de la nouvelle communauté d'agglomération de Cherbourg en Cotentin (Val de Saire-RN13)
- Conforter le développement des résidences de création et de diffusion du CDN de Caen, notamment en milieu rural,
- Appuyer l'irrigation et la présence territoriale de Dieppe Scène Nationale avec notamment le projet de théâtre itinérant sur les territoires, permettant d'inventer de nouvelles formes et relations aux publics,
- Renforcer les moyens de la scène nationale le Volcan pour le festival jeune public Adhoc afin d'amplifier la diffusion de les moyens en production des équipes accueillies.

3 – Renforcer ou créer davantage de scènes conventionnées d'intérêt national « art, enfance, jeunesse ».

L'objectif de cette mesure a été de parfaire la mise en œuvre d'un réseau national solide d'établissements ressources en matière de création et de médiation à destination de l'enfance et de la jeunesse, avec en visée la présence dans chaque région d'une scène conventionnée d'intérêt national « art, enfance, jeunesse ».

Action de la DRAC NORMANDIE:

- Créer une 3éme et nouvelle scène conventionnée « Art enfance Jeunesse » avec le futur conventionnement de l'Éclat de Pont-Audemer pour développer les actions pour l'enfance, la jeunesse hors les murs et soutenir son festival Noob,
- Renforcer le soutien à la Scène conventionnée « Art Enfance jeunesse » du Théâtre du Champ Exquis à Blainville-Sur-Orne.

4 – Développer la présence et l'ancrage des artistes au cœur des territoires par le biais de résidences.

Il s'agit de soutenir les temps de création et de répétition dans les structures culturelles (Centres Dramatiques Nationaux, Scènes Conventionnées, Les Pôles Nationaux du Cirque, les Centres Nationaux des Arts de la Rue et de l'Espace Publique, les théâtres privés non subventionnés producteurs en région, ou les lieux de création non labellisés déjà financés régulièrement par le Ministère de la Culture au titre de la création). Les financements sont attribués pour une durée d'un an et concernent les résidences d'une durée minimale de 15 jours. Ils donnent lieu à la prise en charge par la structure d'accueil et s'accompagne d'un apport en production en numéraire ou la prise en charge directe des salaires.

Action de la DRAC NORMANDIE:

- Accompagner le développement des résidences de création dans le cadre du nouveau projet de décentralisation en Pays d'Auge du Théâtre de Lisieux Normandie,
- Contribuer au développement des projets de résidences de création dans le bocage virois porté par le CDN de Vire,
- Accompagner des projets de résidences de création circassienne de grande ampleur au Cirque théâtre d'Elbeuf,
- Consolider les accueils en résidence au CDN Rouen Normandie avec 5 équipes supplémentaires sur l'année 2020 et des moyens en production amplifiés,
- Soutenir l'accueil en résidence de 3 équipes supplémentaires à l'Atelier 231 qui travaillent dans l'espace public, au sein de ce lieu de création, accompagné d'aide à la création.

2021

Développer la présence et l'ancrage des artistes au cœur des territoires par le biais de résidences. L'enveloppe dédiée en DRAC doit faire l'objet d'une reconduction ou d'un redéploiement pour irrguer les nouveaux projets qui se présenteront en 2021.

Développer davantage les reprises de spectacles pour prolonger la durée de vie d'une création. L'objectif est de trouver des ressorts pour allonger la durée de vie des spectacles en assouplissant les aides à la reprise et de créer un dispositif spécifique pour soutenir la diffusion de spectacles de théâtre public dans le théâtre privé.

« L'effort consenti se devait d'être massif, à la hauteur des difficultés que vous rencontrez, à la hauteur de l'importance économique et sociale du secteur du spectacle vivant en France. »

Jean CASTEX, Premier ministre.